



**HAL**  
open science

## Peut-on enseigner la langue de bois en arabe?

Nejmeddine Khalfallah

► **To cite this version:**

Nejmeddine Khalfallah (Dir.). Peut-on enseigner la langue de bois en arabe?. A paraître. hal-02954999

**HAL Id: hal-02954999**

**<https://hal.science/hal-02954999>**

Submitted on 1 Oct 2020

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

## *Peut-on enseigner la langue de bois en arabe?*

*KHALFALAH Nejmeddine.*

*Maître de conférences, Université de Lorraine/ LIS*

### **Introduction:**

Au sein du Ministère des Affaires Etrangères français, des cours d'arabe sont dispensés depuis longue date et y jouissent d'une forte considération<sup>1</sup>. Une telle inclination pédagogique s'explique par le rôle déterminant que jouent, depuis la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, les arabisants du Ministère dans la politique arabe de la France<sup>2</sup>. Aux yeux de ces diplomates, la maîtrise orale du registre littéral, ainsi que celle des variantes dialectales, apparaît en effet comme une condition *sine qua non* pour exercer au mieux leur prestigieux métier. Mais plus encore que la nécessaire possession du lexique propre à la diplomatie et des constructions syntaxiques afférentes, un tel métier exige aussi la connaissance des connotations socioculturelles que véhiculent les entités linguistiques. Ce sont donc ces matériaux doubles qui sont mis en œuvre par les diplomates lors de situations énonciatives pour réaliser des actes de parole relatifs aux échanges internationaux.

En nous inspirant de la théorie d'Austin, élaborée dans *Quand dire c'est faire*<sup>3</sup>(1970) et de ses développements ultérieurs, ceux de J. R. Searle (1972), de D. Vanderveken (1988) et d'A. Assaraf (2011), nous examinerons dans cet article la place de la compétence orale parmi les actes performatifs à caractère diplomatique<sup>4</sup>; en d'autres termes, nous chercherons à appréhender le rôle des compétences linguistiques dans l'art diplomatique, dans le cadre spécifique des relations franco-arabes. Dans une première partie, nous évoquerons les champs pluriels que recouvre la communication orale au sein du Ministère des Affaires Etrangères. Dans une seconde partie, nous appréhenderons la langue arabe comme objet d'enseignement, en mettant de ce fait l'accent sur les enjeux qu'en soulève

---

<sup>1</sup> Pour réaliser cette étude, nous avons effectué une enquête de terrain, au sein du Ministère des affaires étrangères français, qui s'est étalée sur une décennie (2007-2017). Durant ces années, nous avons acquis une expérience didactique en tant qu'enseignant d'arabe, ainsi qu'une expérience théorique résultant de notre participation à la rédaction des contenus pédagogiques et aux discussions menées avec les diplomates et la Direction afin de formaliser notre réflexion sur l'enseignement de l'arabe diplomatique.

<sup>2</sup>G. Arboit, *Aux sources de la politique arabe de la France*, 2003.

<sup>3</sup>J. L. Austin, *Quand dire, c'est faire*, 1962, trad. fr. 1970, rééd. Seuil, coll. « Points essais », 1991.

<sup>4</sup>Pour le domaine des Lexiques, cf. J. Belinga, *Glossaire raisonné anglais-français du jargon diplomatique*, préface d'H. E. Ayissi, Paris, l'Harmattan, 2010 ; C. Villar, *Le discours diplomatique*, Paris, l'Harmattan, 2006 ; B. Lapeyre, *Être plus diplomate: comment améliorer ses rapports avec les autres grâce à la parole*, Paris, 2008. Aussi, notons que ce travail a été recensé dans : N. Khalfallah, *Communiquer en arabe*, Ophrys, Paris, 2016.

l'apprentissage mais aussi sur les écueils et difficultés qu'il pose. Une telle étude nous conduira à nous interroger sur la fonction diplomatique de l'arabe, et donc sur la réalité et les modalités d'une potentielle « langue de bois arabe ».

## **I. Les domaines pluriels de la communication orale au sein du Ministère des Affaires Etrangères**

### **A. Communiquer avec la société civile**

La première tâche orale qui incombe aux diplomates est d'échanger avec les activistes de la société civile, au sein des pays d'affectation. Dans une telle situation, ces fonctionnaires ont recours aux champs lexicaux qui se rapportent aux *associations*, aux *syndicats* et aux *activités militantes* en général. Plusieurs constructions linguistiques servent à exprimer des formules de politesse, à évoquer l'histoire des mouvements sociaux et à produire des déclarations qui ne heurtent pas les interlocuteurs, en particulier dans le monde arabe des pré-révolutions. Après 2011, la parole a été libérée ; des échanges plus libres avec la société civile ont vu le jour, permettant de ce fait une plus grande souplesse.

Les diplomates français sont également amenés à communiquer de façon orale avec les journalistes locaux. Le but d'un tel échange est de reconstruire l'image de la France auprès non seulement des façonneurs de l'opinion publique, mais aussi du lectorat national. Un tel travail d'analyse s'axe sur les représentations qu'ont les pays arabes de la France, et a pour but de prévenir les autorités compétentes en cas de menaces. Ainsi, la communication avec les journalistes locaux vise à connaître les tendances et les lignes éditoriales qui influent sur les opinions publiques arabes.

De même, les besoins de la diplomatie humanitaire (Centre des crises, Quai d'Orsay, Paris) conduisent à être en interaction avec les activistes des Droits de l'Homme, les médecins et les travailleurs œuvrant au sein d'ONG. Pendant les trois décennies qui ont précédé le Printemps arabe, ces activistes subissaient de fortes pressions, voire des persécutions. Communiquer oralement avec ces humanitaires était de ce fait une tâche, politiquement et linguistiquement, délicate, pouvant mettre parfois leurs vies en péril. Par ailleurs, en période de crises humanitaires, la compétence linguistique consiste à écouter les populations sinistrées et à apaiser leurs angoisses. Hormis les échanges officiels qui s'effectuent en anglais ou en français, la communication avec les services locaux et les individus touchés s'effectue, elle, en arabe dialectal, et c'est la combinaison des connaissances linguistiques et des formules de consolation (morales, religieuses et sociales...) qui permet de réaliser les effets « diplomatiques »

escomptés, à savoir marquer la présence de la France aux côtés des pays sinistrés.

Enfin, un dernier pan dans la communication diplomatique avec la société civile est le contact avec les universitaires, notamment pour évoquer les volets académiques relatifs aux pays visés par les actions diplomatiques. Plusieurs programmes de coopération existent entre les Centres culturels français (désormais appelés Campus-France) d'une part, et les universitaires, artistes et journalistes arabes d'autre part. Les universitaires français, rattachés à la diplomatie, exercent ainsi plusieurs activités linguistiques, allant des simples entretiens jusqu'à l'analyse des textes classiques, littéraires, politiques...<sup>1</sup>. Ces mêmes universitaires sont parfois amenés à chercher des informations dans les sources arabes. De par ses divers volets, le travail académique nécessite donc une profonde connaissance de l'oral, puisqu'il exige un grand degré d'autonomie<sup>2</sup>.

Beaucoup moins axée sur les subtilités culturelles et idéologiques, la compétence orale se réduit, chez les arabisants- débutants, à connaître le strict minimum de la « communication politiquement correcte<sup>3</sup> ». Ces derniers désirent éviter les mots, phrases et expressions qui choquent les interlocuteurs; ils tiennent à faire usage des expressions montrant leur « respect » de la culture de l'autre. On pourrait parler de la « fonction illusoire » de l'oral, celle qui donne l'impression, auprès du destinataire, que l'on connaît ses codes, ce qui facilite l'établissement d'une atmosphère de confiance et garantit la poursuite de l'échange. Bien qu'elle se rattache à la communication socioculturelle, cette compétence s'appuie sur des expressions linguistiques (phonétiques), assorties de la conscience des volets lexiculturels<sup>4</sup> des expressions prononcées. Une telle prise en compte constitue désormais une compétence clef pour la réussite de l'acte de parole diplomatique.

## **B. Comprendre les médias**

Pour rédiger les notes et les dépêches diplomatiques, les Conseillers et les Secrétaires de la Direction ANMO (Afrique de Nord et Moyen-Orient) sont tenus d'écouter des séquences et des émissions de chaînes d'informations, notamment les plus suivies, quelles soient transfrontalières comme al-Jazeera, al-Arabiya, ou nationales comme al-Iḥbāriyya. L'objectif de la compréhension auditive/orale est dès lors de

---

<sup>1</sup> En 2017, la liste de publications réalisées par l'Institut français du Proche-Orient a atteint le nombre de 3821 ouvrages. <http://books.openedition.org/ifpo/?lang=fr>.

<sup>2</sup> Fillon, C. (2012), *L'enseignement du droit, instrument et enjeu de la diplomatie culturelle française, L'exemple de l'Égypte au début du xx<sup>e</sup> siècle*, in Mille neuf cent, n<sup>o</sup>, 1.

<sup>3</sup> Entretien avec un diplomate français.

<sup>4</sup> R. Galisson, (1995), « Où il est question de lexiculture, de Cheval de Troie et d'impressionnisme... », *Études de linguistique appliquée*, N<sup>o</sup>97, pp. 5-14.

synthétiser les points de vue des populations arabes sur la France, sur ses politiques et positions afin de voir de quelle manière elles perçoivent ce pays, et de détecter les menaces pouvant faire jour.

Par ailleurs, nous assistons à la naissance d'une nouvelle compétence, liée à un phénomène qui domine, de plus en plus, le paysage médiatique : l'invitation des diplomates pour intervenir, en direct ou en différé, sur les chaînes arabophones en France<sup>1</sup> ou à l'étranger. Pour les plus chevronnés, ils effectuent leur intervention en arabe littéral ; d'autres s'expriment en fonction du dialecte qu'ils maîtrisent le plus. Ces diplomates sont en effet amenés à *réagir* en direct, pour présenter le point de vue officiel de la France, à commenter une actualité ou à participer à des plateaux télévisés. Inédit, ce genre de communication exige une parfaite maîtrise du vocabulaire technique, mais aussi des structures argumentatives et des techniques de débat, en plus des idiomatismes<sup>2</sup>. Il est désormais évident que dans ce cadre, les acquis linguistiques seuls ne sont guère suffisants. Doivent s'y ajouter les stratégies de justification, d'argumentation et de repartie<sup>3</sup>.

De même, et depuis le Printemps arabe (2010), une nouvelle exigence a vu le jour, résidant dans la consultation et l'analyse du contenu des déclarations postées sur les blogs, les réseaux sociaux et les sites qui emplissent la toile, privés comme officiels. Le plus souvent, ces séquences ne sont pas traduites en langues européennes<sup>4</sup>. Elles sont, en outre, produites en arabe dialectal, et contiennent un bon nombre d'allusions, de références culturelles et des codes qu'utilisent les activistes pour éviter la censure des régimes en place. Une telle exigence soulève ainsi de nouveaux défis pour la diplomate.

Enfin, dans une approche moins sécuritaire, la compréhension orale de la presse audio et vidéo contribuerait à connaître les thèmes essentiels qui intéressent la population. Le mode d'expression et les questions abordées dévoilent les mouvements de la société et les mutations profondes qui les agitent.

### **C. Négocier avec des acteurs divers**

---

<sup>1</sup> L'exemple le plus connu est, sans doute, France 24.

<sup>2</sup> Khalfallah, N. (2016), *Journal Arabia*, Paris : Bréal.

<sup>3</sup> Fakhoury M. Bohas G. et El Qasem F. (2006), ont composé un ouvrage sur l'art de *inšā'* en arabe où ils fournissent plusieurs structures phrastiques de rédaction et d'argumentation. *L'art de Rédiger en arabe moderne*, Lyon, Ecole normale supérieure Lettres et Sciences humaines.

<sup>4</sup> Y. Gonzalez- Quijano, (2012), *Arabités numériques. Le printemps du Web arabe*, Arles, Actes Sud/Sindbad, coll. Sindbad.

La négociation est un art qui dépasse largement les simples compétences linguistiques<sup>1</sup>, bien que ces dernières y jouent un rôle essentiel. Les diplomates et assimilés pratiquent cet exercice périlleux dans plusieurs contextes, de paix comme de guerre. On citera d'abord la négociation économique, se traduisant soit par l'appel à quelques formules de politesse puis se poursuivant en français ou en anglais, soit étant menée en arabe. Dans ce cadre, elle nécessite l'emploi des termes économiques propres aux secteurs financiers (banques, crédits, taux, crise...), de quelques notions de la finance islamique, notamment dans les pays du Golfe, de formules contractuelles, le tout s'accompagnant des codes socioculturels de négociation.

#### **D. Organiser des réceptions**

Lors des réceptions officielles, les hauts diplomates préfèrent prononcer des discours en arabe littéral, et échanger, par ce registre, avec les convives. Il s'agit de courtes conversations de courtoisie portant sur l'actualité et les relations bilatérales entre la France et le pays concerné. Moins technique, l'organisation matérielle des réceptions exige une communication directe avec les différents prestataires de services (chauffeurs, fournisseurs, techniciens ...). Certains agents ont exprimé leur vif besoin de maîtriser les actes discursifs les plus quotidiens qui se produisent dans les dialectes locaux et avec le minimum de mots. Pour eux, l'exercice de l'oralité se limite à la reproduction des phrases types et des formules de politesse, indiquant que l'agent se conforme aux codes culturels, sans toutefois rentrer dans des conversations avancées.

#### **E. Dialoguer avec l'« Autre » : appréhender les référents culturels**

L'Islam est « l'autre » de l'Europe<sup>2</sup>. Cette altérité s'est accentuée durant les trois dernières décennies, en particulier suite aux attentats du 11/09/2001. Avec le Printemps arabe (2011), les phénomènes liés à l'Islam, l'islamisme et à l'Islam politique se sont nettement amplifiés, comme en témoigne l'avènement de trois partis islamistes au pouvoir (Maroc, Tunisie et Egypte). La position officielle de la France a de ce fait évolué, et de plus en plus, les diplomates sont appelés à s'entretenir avec des représentants politiques de ces sensibilités religieuses. Cette nouvelle donne requiert de connaître les principales références culturelles et linguistiques de l'idéologie *ihwāniyya*. S'entretenir avec les officiels et activistes exige la connaissance d'une base commune de vocabulaire, mais aussi les connotations que supposent les mots clés des idéologies qui les animent. En effet, des termes comme : '*adāla* (justice), *umma* (Communauté), *ihwān*

---

<sup>1</sup>Dupont, C. (1992), *La Négociation*, Paris : Dalloz.

<sup>2</sup>Djaït, H. (1978), *L'Europe et l'Islam*, Paris, Seuil.

(Frères) ou encore *siyāsa rašīda* (politique raisonnée) renvoient à des références historiques et interculturelles que le discours diplomatique doit savoir manier pour réussir ses percées communicationnelles.

De même, la connaissance de figures clefs de l'histoire musulmane s'avère nécessaire pour effectuer ces actes. Dans les discours de l'islam politique, toutes tendances confondues<sup>1</sup>, l'on croise en permanence des allusions historiques aux personnages idéalisés de l'Islam des origines, notamment la période du Califat. Ainsi, des citations entières, attribuées aux quatre califes « bien-guidés » reviennent dans les discours les plus officiels comme dans les interventions les plus anodines des partisans<sup>2</sup>.

L'acte diplomatique d'en discourir peut cependant devenir périlleux, surtout lorsqu'il s'agit d'exprimer des positions contraires à celles des islamistes au pouvoir. L'acteur-diplomate doit dès lors trouver des formules fermes qui laissent apparaître le désaccord du Quai d'Orsay, sans pour autant aboutir à une « crise » diplomatique.

### **F. Le cas spécifique des analystes d'écoute**

Les accords interministériels passés avec le Ministère de l'Intérieur et celui de la Défense ont drainé un public spécifique, formés d'agents des services de renseignement. Très concrets, leurs besoins concernent davantage l'apprentissage des dialectes, la terminologie propre au « terrorisme » et à l'islam politique. De tels besoins « opérationnels » s'inscrivent parfaitement dans la compétence auditive. Avec leurs collègues du Ministère des Affaires Etrangères (MAE), les analystes s'efforçant d'analyser les discours relatifs aux choix militaires de la France développent une faculté interprétative permettant de prévoir les menaces terroristes. Préoccupés par la sécurité du pays, l'activité linguistique de ces agents consiste à élaborer une compréhension ciblée qui récolte et reconstruit tout indice verbal référant à un risque.

Or la difficulté majeure qu'affrontent ces agents est la transition de la sphère dialectale à la sphère standard. Dans les séquences qu'ils analysent, se mélangent, souvent, les deux registres et se multiplient les formules locales, abréviations, déformations... Cette tâche s'avère d'autant plus difficile qu'il est fait appel à des codes et des noms « secrets » pour baptiser les opérations « terroristes ». Le déchiffrement de ces formules se fonde dès lors en partie sur l'analyse des éléments linguistiques (souvent métaphoriques) employés à cet effet.

---

<sup>1</sup> Guidère, M, (2017), *La guerre des islamismes*, p. 14. Paris : Folio.

<sup>2</sup> 'Umar b. al-Hattāb dit : « Si je fais bien aidez- moi et si j'agis mal corrigez-moi ». Phrase reprise littéralement par le Président Mursī, ainsi que par un des porte- paroles de Hizb al-Nūr.

Nous verrons *infra* que la didactique de cette compétence nécessite une ouverture importante sur les dimensions culturelles et politiques, sur les mécanismes de manipulation des symboles et des figures emblématiques de la civilisation arabo-musulmane.

Au long de cette première partie, nous avons ainsi mis en lumière les champs divers de la diplomatie française où s'applique la compétence orale. Cette compétence orale suppose en premier lieu, dans le cadre diplomatique, la connaissance d'un vocabulaire spécifique<sup>1</sup> qui se rapporte aux relations internationales ainsi que la maîtrise des structures syntaxiques modernes<sup>2</sup>. Cependant, pour pouvoir être mise en œuvre, cette compétence orale doit se doubler d'une compétence diplomatique, fruit de l'interaction du vocabulaire technique à des gestuelles (sourire, mimes...), qui relèvent d'une sémiotique propre à la communication diplomatique. De par leurs fonctions multiples et variables, ces champs confirment la nature pragmatique qui caractérise désormais cette sphère spécifique de l'arabe standard moderne. L'usage diplomatique de l'arabe réside en une production instantanée d'énoncés qui s'inscrivent dans des situations réelles en vue de les changer, d'y opérer un effet politique et d'influencer, officiellement, l'attitude des locuteurs. Dès lors, cet emploi semble rompre avec l'approche abstraite, rhétorique ou théorique des contenus enseignés, dominante jusqu'alors. Ces champs diplomatiques offrent ainsi une nouvelle configuration de l'arabe où se déploient des formulations inédites, que nous pourrions associer à une « langue de bois » arabe. Quels en sont donc les principales propriétés en tant qu'objet didactique?

## **II. L'arabe diplomatique comme objet didactique : la « langue de bois arabe »**

Dans la seconde partie de notre étude, nous appréhenderons l'arabe diplomatique en tant qu'objet d'enseignement. Il apparaît en effet, en tant qu'élément de l'échange formel, comme une compétence orale à acquérir, de ce fait expliquée lors de cursus pédagogiques établis depuis longue date par le Ministère. Cet objet d'enseignement est tout d'abord lié à une performance orale (A), il présente des contraintes et limites qui en rendent l'acquisition problématique (B), et vise enfin à remplir une fonction

---

<sup>1</sup>Les dernières années ont connu l'abondance d'une littérature lexicale :

- Chraïbi, S, Daube, J. M, (2007), *Lexique français/anglais/arabe des relations internationales*, Paris : PUF.
- Khalfallah, N. (2012), *Lexique raisonné de l'arabe littéral*, Paris : Studyrama.
- Guidère, M, (2003), *Kalimât : le vocabulaire arabe*, Paris : Ellipses.

<sup>2</sup>Moins abondants, les ouvrages de la syntaxe communicative manquent clairement. Cf. Khalfallah, N. (2010), *Se perfectionner en arabe*, Paris : Studyrama.



spécifique, la fonction diplomatique, que nous étudierons à travers le prisme de l'analyse d'une expression révélatrice.

### **A. Les enjeux cognitifs de l'oralité diplomatique**

En dépit de sa connotation péjorative, la « langue de bois » enseignée en arabe figure dorénavant en tête des actes communicationnels prisés par les diplomates. Au sens austinien, il s'agit de la performance consistant à produire des actes discursifs qui permettent de dissiper la gêne des interlocuteurs officiels, de prévoir les éventuelles tensions et d'éviter conflits et crises entre les « capitales ». La fonction principale de cette performance est de créer une atmosphère favorable aux échanges politiques, à la négociation économique et à toute autre forme de coopération. Pour réaliser ces objectifs, qui diffèrent d'un contexte à l'autre, plusieurs processus cognitifs et linguistiques sont à expliciter lors des cours, afin d'en montrer la complexité.

Tout d'abord, la pratique de la « langue de bois arabe » suppose l'apprentissage par les enseignants et par les élèves-diplomates des paradigmes lexicaux, des expressions et des mots à la fois consensuels, ambigus et polysémiques. Les deux acteurs du processus pédagogique sont en effet tenus de rentrer dans la « narration » que proposent les régimes politiques arabes d'eux-mêmes. A titre d'exemple, un diplomate affecté en Arabie-Saoudite est tenu d'accéder aux sens et connotations des mots sur lesquels s'est construite la version officielle de la famille régnante, les circonstances de sa fondation et les périples de son évolution. Les principaux termes en sont : *ḥāmī al-ḥaramayn al-šarīfayn, qiblat al-‘ālam al-islāmī*... Il s'agit donc de participer à la perception idéologique des régimes arabes et de s'en approprier les concepts et représentations que les détenteurs du pouvoir mobilisent pour nommer les choses et interpréter les événements.

Dans ce cadre, s'il s'agit de former des arabisants- débutants, la tâche didactique sera davantage axée sur la composition phonétique des mots : les signifiants. Cette pédagogie orale s'intéressera plus aux mots à éviter, ceux qui présentent des difficultés phonétiques ou prosodiques. Il est connu que la prononciation de certaines lettres de l'alphabet arabe (comme le *qāf*, le *dāl*, le *zā'*, le *'ayn*..) présentent- à cause de leurs traits distinctifs – quelques difficultés. La mauvaise reproduction de certains vocables, contenant ce genre de sons, brouillerait le message et entraverait l'intercompréhension. Par exemple, la confusion entre *zamīl* (collègue en arabe standard moderne) et *zāmil* (homosexuel dans le registre obscène marocain) mettrait les interlocuteurs officiels dans l'embarras.

Dans cette même perspective, l'enseignement de l'arabe diplomatique doit rendre compte des connotations péjoratives, familières et choquantes de certains mots et expressions<sup>1</sup> qui ne pourraient être employés dans un contexte officiel. Cette tâche est d'autant plus importantes que le sens de tels mots peut être double, tantôt « obscène », tantôt acceptable, selon les variantes orales des pays arabes. En effet, si, dans certains dialectes, ces mots n'ont aucune connotation péjorative, ils sont dans d'autres les pires grossièretés. Rappelons un exemple assez répandu : dans la formule de politesse syro-libanaise *Allāh ya'tīk al-'āfiya!* (Qu'Allah te donne la santé !), la lexie *'āfiya* désigne la *santé*. Elle renvoie toutefois, dans les dialectes maghrébins, au *feu*. Par conséquent, cet énoncé optatif devient insultant dans le second contexte.

De même, un autre enjeu de l'enseignement de l'oral diplomatique est de mettre en valeur les mots et expressions à coloration locale, de charge sentimentale proche de l'interlocuteur. Les apprendre donne l'impression d'appartenir à une même logosphère et crée une atmosphère de confiance, propice à l'échange.

Sur le plan syntaxique, la didactique de l'arabe diplomatique se traduit par l'apprentissage des formules et phrases courtes et vagues, qui permettent de cultiver un certain degré d'ambiguïté, intrinsèque à la langue de bois en général<sup>2</sup>. Les figures rhétoriques, quant à elles, s'apparentent essentiellement aux euphémismes et aux artifices conventionnels que l'on doit apprendre pour ménager les susceptibilités. Deux exemples suffisent à montrer le décalage entre le sens (lexical) et la visée pragmatique :

a) *'abbarat Bārīs 'an inšigālihā bi....*  
Paris s'est dit préoccupée de...

b) *Tutābi 'u Bārīs hadā al-malaffa 'an katab<sup>in</sup>.*  
Paris suit ce dossier de près.

En effet, les deux substantifs *inšigāl* et *mutāba 'a* ne désignent plus leurs sens propres, consignés dans les dictionnaires classiques<sup>3</sup>. Ils « fabriquent » au contraire une position défavorable de la diplomatie française, à l'égard des faits jugés « inquiétants » et méritant d'être suivis de près.

Se rendre compte de tous ces éléments linguistiques, les réactualiser dans diverses situations énonciatives relève ainsi d'une habileté, celle « d'avoir des ressources cognitives, culturelles et communicationnelles pour, d'une

---

<sup>1</sup>Laforest & Vincent, (2004), « Les insultes : approches sémantiques et pragmatiques » p. 60, in La qualification péjorative dans tous ses états, L. Dominique (éd.).

<sup>2</sup>Chosson, M. (2007), *Parlez-vous la langue de bois ?* Paris : Points.

<sup>3</sup> Ibn Manzūr, *Lisān Al-'Arab*, Š. G. L. (1997), Liban : Dār Šādir.

part, les mettre en œuvre en l'espace d'un instant et, d'autre part, accepter certaines incompréhensions ou incertitudes de la situation, éléments sociaux, politiques et communicationnels constitutifs de la diplomatie »<sup>1</sup>.

Bien qu'exposés très succinctement, ces quelques traits de la diplomatie comme objet didactique montrent la complexité des composantes cognitives et socioculturelles de la performance orale. C'est un enjeu de taille qui nécessite une collaboration solide entre les différents acteurs pédagogiques. Acquérir cette compétence se heurte cependant à des obstacles.

### **B. L'apprentissage complexe de la « langue de bois arabe »**

La réalisation des tâches linguistiques à caractère diplomatique, par l'emploi d'un mode oral, rencontre deux contraintes qui en entravent l'apprentissage.

D'une part, nous rappelons qu'au sein de la Direction arabe du Ministère (ANMO), la plupart des activités diplomatico-linguistiques se réalisent en langue française ou en langue anglaise. L'arabe n'est lui utilisé que de manière accessoire, voire marginale : quelques formules de politesse (salutations, remerciements, excuses...), aidant les fonctionnaires à se présenter à leurs homologues avant d'accomplir leurs missions. Cependant, l'essence même de leur échange s'effectue en français. D'ailleurs, seuls les textes, rédigés en français, ont force de loi<sup>2</sup>. Rares sont, en effet, les échanges oraux (réunions, négociations, déclarations, conventions, traités,...) officiels exprimés en arabe dans leur intégralité. Seuls quelques diplomates chevronnés possèdent la performance de négociier, directement en arabe, avec les acteurs influents.

D'autre part, il est à souligner que les tâches diplomatiques décrites dans la première partie de cette étude ne sont réalisables qu'à travers le mode dialectal, donc forcément oral. Aussi, se pose avec acuité la question de la diglossie, puis nécessairement celle de la pluriglossie<sup>3</sup>. Dans le centre de Formation Linguistique (CFL), organe de formation du Ministère des Affaires étrangères français, cette question brûlante suscite des réactions aussi bien chez les apprenants-diplomates qu'au sein de l'administration et du corps professoral. Si l'enseignement de l'arabe y est axé sur le registre

---

<sup>1</sup> Arifon, O. (2010), *Langue diplomatique et langage formel : un code à double entente*, p. 78.

<sup>2</sup> Lazar F. (1970), « *Les langues comme moyen d'expression du droit international* », dans *Annuaire français de droit international*, année, Vol. 16, n°1, pp. 256-274.

<sup>3</sup> Dichy, J. (1994), « La pluriglossie de l'arabe. » *Bulletin d'Études Orientales*, Tome 46, 1994, pp. 19-42 ; M.R. Varin, (1916), « *Quelques implications pédagogiques de l'apprentissage de l'arabe comme langue pluriglossique et langue de spécialité dans un enseignement militaire de type Lansad* », Vol. 35, N° spécial 1.

littéral écrit, celui-ci ne sera que rarement employé, dans l'échange à caractère professionnel. Les cours sont dès lors dispensés avec le sentiment grandissant, chez les enseignants et les élèves, d'apprendre des connaissances (plutôt grammaticales) inutilisables. Les contenus abstraits de certains cours sont perçus comme « une perte de temps » ; les données textuelles et morphosémantiques sont manifestement déconnectées des besoins réels de la communication professionnelle, d'où l'insistance d'orienter les séances hebdomadaires à l'acquisition d'un savoir-faire linguistique, puisant sa matière dans les registres de l'arabe médian, voire même dialectal, qui permettent d'être employés lors d'un échange réel. Selon cette perception, les actes de parole et les effets escomptés de la diplomatie ne peuvent être atteints que par l'oral. Dispenser trop de connaissances grammaticales pourrait devenir un obstacle qui freine l'échange spontané.

A ce niveau de notre analyse, nous devons noter que ce débat est désormais animé par des perceptions, voire des idéologies, linguistiques où s'affrontent des visions politiques de la langue arabe, de ses registres et niveaux. Les trois parties du processus didactique (enseignant, apprenant et administration) débattent dès lors de l'efficacité pragmatique de la variété choisie, de la nature des cours dispensés, de leur coût, du volume horaire, de leurs liens avec la presse et de la nature même du métier diplomatique. Face à l'hésitation des professeurs, plutôt habitués aux formats traditionnels d'un enseignement axé sur la grammaire et l'écrit, les diplomates appellent de plus en plus à consacrer la totalité des cours aux éléments linguistiques utilisables dans les tâches qui leur sont imparties, et à renforcer les conditions d'une communication réussie, plutôt que d'acquérir des connaissances théoriques, quelle qu'en soit la nature (morphologique, syntaxique ou sémantique).

Dans le contexte pédagogique du Ministère, cette revendication d'une didactique pragmatique s'est affrontée à trois opinions opposées et difficilement conciliables.

Formulée par les enseignants, la première opinion résiste aux souhaits d'apprendre la variante dialectale et se rattache fermement au registre soutenu, en y voyant le gage de la réussite des missions diplomatiques. La maîtrise de la *fuṣḥā*, enseignée davantage par des textes écrits, permet dans cette optique de préserver le prestige qu'on accorde traditionnellement à la fois aux professeurs et aux diplomates français. Elle est aussi porteuse du sens intelligible. Ce postulat séduit également les deux autres parties, élèves et administration, qui se trouvent sous le charme d'une perception classique de l'arabe, consacrée par une vieille tradition orientaliste dans le Ministère. Ils concèdent tous que l'arabe écrit garantit

l'accès aux textes culturels et même littéraires ; la traduction des romans modernes en est le signe et le témoin. Rappelons pour mémoire que c'est Gilles Gauthier<sup>1</sup>, ancien ambassadeur français, qui a traduit en français *'imārat Ya 'kūbiyān* de 'Alā' al-Aswānī (1957)<sup>2</sup>.

Ce même avis a été défendu par le « plaisir » de connaître les dictons et les proverbes arabes afin d'en émailler les discours officiels ou même les échanges informels. D'ailleurs, il est plausible de comprendre dans ce cadre la publication récente par des pédagogues et enseignants d'arabe en France de compilations et ouvrages de proverbes. Le but serait dès lors de les mettre à la disposition des professionnels désireux d'agrémenter les productions orales<sup>3</sup>.

Dernier argument et non des moindres : les réserves quant à la variante dialectale s'appuient sur le prestige de l'oraison, vieille tradition héritée des pratiques de la Cour. Les ambassadeurs aspirent à posséder la capacité de prononcer leurs discours en arabe littéral, lors des cérémonies officielles dont la (seule) fonction n'est autre que de se produire, sans dire de contenu réel. La simple possession du niveau soutenu est une « performance », un message politique: écouter l'ambassadeur parler l'arabe pur devient lui-même le contenu sémantique de l'acte ; il véhicule à son audience la preuve inéluctable de son respect de la culture arabe.

Aux antipodes de ce choix, la deuxième thèse défend la nécessité d'apprendre la variante orale-dialectale, à coloration régionale, les dialectes les plus prisés étant l'égyptien, le syro-libanais et à un degré moindre le marocain. Cette variante, soutiennent les partisans de cette vision, permet d'échanger avec les différentes classes sociales et d'effectuer les diverses tâches diplomatiques invoquées *supra*. Selon eux, le registre soutenu, en rupture avec les parlers quotidiens, n'aide guère à réaliser les actes de paroles officiels et fausse la communication avec les diplomates, la société civile et les populations du monde arabe.

Pour étayer ce choix, les diplomates avancent l'argument de l'association établie entre oralité et réalités culturelles ; s'ils désirent apprendre les formules dialectales, c'est pour accéder aussi aux autres éléments du jeu social tels que la tonalité, les emplois familiers et

---

<sup>1</sup>G. Gauthier a été professeur d'Espagnol avant d'être coopérant en Algérie dans les années soixante où il a appris l'arabe classique avant de devenir diplomate. Il a occupé plusieurs postes au Liban, en Tunisie, en Algérie, au Bahreïn et en Egypte et au Yémen en 2006.

<sup>2</sup>L'immeuble de Yacoubian, trad. de G. Gauthier, (2006), Actes Sud. Cf. aussi la liste des autres œuvres traduites en français par ce même diplomate.

<sup>3</sup> Voir à titre d'exemple :

- Guidère, M, (2008), *Riche comme un oignon*, Paris : Ellipses.
- Khalfallah, N. (2016) *Journal Arabia*, Paris : Bréal.

argotiques, les expressions idiomatiques régionales (qui souvent ne figurent pas dans les dictionnaires), les conventions gestuelles, l'intonation, les formules orales relatives aux fêtes et occasions, les expressions du visage, les tabous oraux, les faux-amis...

Conciliatrice, la dernière thèse est défendue par l'administration, en la personne de la conseillère pédagogique, recrutée pour coordonner l'enseignement des langues au sein du Ministère. Elle préconise de mixer les deux variantes, et de mélanger les supports écrits et oraux (apprentissage du système graphique, analyse de textes courts, apprentissage du lexique politique, étude des titres de presse...) avec une initiation aux expressions dialectales. Mais en dépit de sa volonté de compromis, cette dernière thèse rencontre deux difficultés que nous résumons ainsi :

Tout d'abord, le corps professoral, formé de quatre enseignants, exprime une farouche résistance à prodiguer un enseignement portant sur une variante dialectale. Ils soulignent leur propre incompetence à donner cours sur d'autres dialectes que le leur : un enseignant libanais n'est par exemple pas en mesure d'imiter, et a fortiori d'expliquer, le parler d'un autre pays arabe, avec toutes les variantes internes et les idiolectes que cela suppose, sous peine de tomber dans le ridicule et de présenter un contenu pédagogique autant artificiel que coupé de la réalité.

Par ailleurs, la seconde difficulté est celle des supports : l'enseignement au sein du Ministère s'appuie essentiellement sur des manuels d'arabe<sup>1</sup>, composés selon des critères classiques (grammaire théorique de l'arabe, emploi des textes littéraires, absence des pratiques orales...). Ces supports ne permettent donc pas de dispenser un enseignement axé sur les compétences. Les enseignants sont dès lors amenés à les compléter par toute sorte de séquences audio, listes de vocabulaire, textes de presse..., ce qui est n'est pas sans risque d'incohérence.

### **C. La délicate fonction diplomatique de l'arabe : une étude de cas révélatrice**

Pour illustrer la subtilité de l'arabe diplomatique ainsi que les difficultés rencontrées dans le processus didactique, nous proposons un seul cas d'étude, tiré des déclarations du Ministère des Affaires étrangères libanais. Afin d'exprimer sa « neutralité » vis-à-vis des conflits régionaux, les diplomates libanais ont ainsi forgé l'expression *siyāsāt an-na'y bi-n-nafs*. Cette annexion (nom commun+ nom d'action + particule+ nom

---

<sup>1</sup> Pendant plusieurs années, le manuel employé était *Mina al-ḥalīǧ ilā l-Muḥīṭ*. Ensuite, les enseignants ont utilisé : *Le manuel d'arabe moderne* de Luc-Willy Dehevels.

commun) s'est répandue dans les discours du Ministère, en particulier comme réponse aux multiples tensions qui secouent la région, au premier plan desquelles la guerre civile en Syrie<sup>1</sup>. Fondé sur une traduction explicative, l'équivalent que proposent les médias français est : « politique de distanciation, en restant neutre vis-à-vis des parties opposées ». Quant aux médias anglophones, ils optent pour « distancing policy ».

Bien que ces deux options conservent la dimension spatiale de l'image, elles ne rendent pas compte de la connotation émotionnelle du verbe arabe *na'ā*, s'éloigner, avec le sens d'une séparation imposée, d'une distance amère et d'un éloignement décidé par égard aux parties du conflit, du fait des alliances complexes au Liban et ailleurs.

De même, l'idée de *nafs* est ici ambiguë, puisqu'elle renvoie à l'esprit qui s'écarte sagement des conflits en attendant la réconciliation des adversaires pour renouer avec eux. Dans les textes classiques de la culture arabo-musulmane, le sens exact du mot *nafs* est sujet à controverse. Deux acceptions générales ont prévalu<sup>2</sup> : la première définit la *nafs* comme une faculté qui réorganise les matériaux perceptibles par les cinq sens ; plus spirituelle, la seconde considère la *nafs* comme un « organe » à purifier pour embrasser la Vérité, acception proche de l'idée de psyché grecque, c'est-à-dire une entité à préserver face aux tentations du monde. Ainsi, la prise de distance diplomatique équivaut dans cette optique à une démarche de conservation de la pureté de l'âme, tenue à l'écart des tumultes contingents.

Expliquer aux diplomates français comment s'approprier cette expression, la réutiliser et en comprendre les enjeux stratégiques et symboliques est un long processus où décortiquer les composantes morphosyntaxique, analyse chère à l'optique grammaticale et textuelle, n'apparaît pas suffisant. Une approche plus complexe est nécessaire pour examiner les visées pragmatiques de cet emploi, le contextualiser et montrer les valeurs de chaque énonciation.

Ce simple exemple confirme ainsi que l'acte diplomatique de parole n'a pas de référent spécifique. Il ne renvoie à aucune réalité extérieure, qu'elle soit matérielle ou mentale. Sa fonction est de créer un sentiment d'apaisement, sans appeler à une interprétation littérale qui reprend les sens arrêtés par les dictionnaires et les conventions. C'est une formule destinée à la « consommation » ponctuelle, dont la réussite est conditionnée par les horizons d'attente des parties politiques, des journalistes et des citoyens

---

<sup>1</sup> Nous empruntons cet exemple de notre propre livre, Khalfallah, N, (2016), *Communiquer en arabe*, p. 131-32.

<sup>2</sup> Al- Ğurġānī, *Ta'rifāt*, p. 242-244 ; Ibn Manzūr, *Lisān*, VI, p. 688 (N. F. S) ; R. Netton, art. « Nafs », dans *Encyclopédie de l'Islam*, VII, pp. 881-885.

impliqués dans ces conflits. Dans les démocraties modernes, comme le souligne Arifon, les journalistes, les traducteurs et les simples citoyens « ont besoin de sens »<sup>1</sup> et doivent comprendre ne serait-ce qu'une parcelle de la réalité complexe qui les entoure.

### **Conclusion :**

Ce sont donc les exigences propres à la politique arabe de la France qui révèlent, entre autres, les traits diachroniques de l'arabe standard moderne qui se veut communicatif et diplomatique. Ces exigences confirment en outre le besoin de renforcer les capacités référentielles, de cette langue, aux réalités mondiales. Cependant, ces mutations, si profondes et fulgurantes soient-elles, révèlent la tendance synchronique qui s'exprime par l'ancrage de la langue de bois arabe dans la mémoire étymologique. Certains termes étonnent en effet par leur efficacité actionnelle, mais aussi et surtout par leur fidélité au sens attestés dans le *Lisān* des 'Arab.

L'étude de la « langue de bois arabe » met donc en lumière le rôle déterminant des activités diplomatiques (étrangères) dans l'évolution des structures lexicales et syntaxiques de l'arabe moderne. Les formules de la *luġa hašabiyya* ont influencé les structures de cet arabe au même titre qu'elles ont été façonnées par celui-ci. Un tel registre linguistique est produit quotidiennement dans la presse, au travers des déclarations et des discours politiques, autant d'opportunités de développer une logosphère diplomatique spécifique que d'opérer une profonde modification des procédés néologiques et des méthodes pédagogiques de l'arabe moderne.

### **Bibliographie :**

- Arboit, G. (2003), *Aux sources de la politique arabe de la France*, Paris : l'Harmattan.
- Arifon O. (2010), *Langue diplomatique et langage formel : un code à double entente*, dans HERMÈS 58, pp. 71-78.
- Austin, J. L (1962-1970), *Quand dire, c'est faire*, Paris, trad. fr. rééd. Seuil.
- Belinga, J. (2010), *Glossaire raisonné anglais-français du jargon diplomatique*, préface de H. E. Ayissi, Paris : l'Harmattan.
- Bolton, S. (1991). *Évaluation de la compétence communicative en langue étrangère*. Paris : Hatier, Didier.
- Chosson, M. (2007), *Parlez-vous la langue de bois ?* Paris : Points.
- Chraïbi, S., Daube, J. M., (2007), *Lexique français/anglais/arabe des relations internationales*, Paris : PUF.
- Delporte, C., (2009), *Une histoire de la langue de bois*, Paris : Flammarion.
- Dichy, J. (1994). « La pluriglossie de l'arabe » dans *Bulletin d'Etudes Orientales*, 46, 19-42.

---

<sup>1</sup> Arifon, O. (2010), *Langue diplomatique et langage formel : un code à double entente*, p. 78.



- Dichy, J. (2002). « L'enseignement de l'arabe, langue pluriglossique », dans la France d'aujourd'hui. In R. Bistolfi, & A. Giordan (Eds.), *Les langues de la Méditerranée*, volume des *Cahiers de Confluences Méditerranée* (pp. 313-329). Paris : l'Harmattan.
- Dichy, J. (2007). « La pluriglossie de l'arabe en (inter)action : un exemple conversationnel syrien ». dans B. Dupret, Z. Ghazzal, Y. Courbage, & M. Al-Dbiyat (Eds.), *La Syrie au présent* (pp. 495-505). Paris : Actes-Sud/Sinbad.
- Djaït, H. (1978), *L'Europe et l'Islam*, Paris : Seuil.
- Dupont, C., (1992), *La Négociation*, Paris : Dalloz.
- Fakhoury M, Bohas G et El Qasema F, (2006), *L'art de Rédiger en arabe moderne*, Lyon : Ecole normale supérieure Lettres et Sciences humaines.
- Fillon, C. (2012), *L'enseignement du droit, instrument et enjeu de la diplomatie culturelle française, L'exemple de l'Égypte au début du xx<sup>e</sup> siècle*, in Mille neuf cent, n<sup>o</sup>, 1.
- Fumaroli, M. (2003), *Quand l'Europe parlait français*, Paris : Poche n<sup>o</sup> 15 418.
- Galisson, R. (1995), « Où il est question de lexiculture, de Cheval de Troie et d'impressionnisme... », *Études de linguistique appliquée*, N<sup>o</sup>97, pp. 5-14
- Georges, S. (2013). Evaluer la production orale au travers d'une démarche scientifique. *Revue française de linguistique appliquée*, vol. xviii,(1), 47-58.
- Goldschläger, A. (1983), *Le Discours du pouvoir*, Paris : Belin.
- Gonzalez- Quijano, Y. (2012), *Arabités numériques. Le printemps du Web arabe*, Arles, Actes Sud/Sinbad.
- Guidère M, (2003), *Kalimât : le vocabulaire arabe*, Paris : Ellipses.
- Guidère, M, (2008), *Riche comme un oignon*, Paris : Ellipses.
- Guidère, M, (2017), *La guerre des islamismes*, Paris : Folio.
- Hotman de Villiers, J. (2003), *De la charge et dignité de l'ambassadeur*, Paris : Essec Iréné.
- Ibn Manzūr, *Lisān Al-'Arab*, (1997), Liban : Dār Sādir.
- Khalfallah, N, (2010), *Se perfectionner en arabe*, Paris : Studyrama.
- Khalfallah, N, (2012), *Lexique raisonné de l'arabe littéral*, Paris, Studyrama.
- Khalfallah, N. (2016), *Communiquer en arabe*, Paris : Ophrys.
- Khalfallah, N. (2017), *Journal Arabia*, Paris, Bréal.
- Kingston de Leusse, M, (1998), *Diplomatie, Une sociologie des ambassadeurs*, Paris : L'Harmattan.
- Klemperer, V. (1996), *La langue du III<sup>e</sup> Reich : carnets d'un philologue*, Paris, Albin Michel, 1996.
- Laforest & Vincent, (2004), « Les insultes : approches sémantiques et pragmatiques » p. 60, in *La qualification péjorative dans tous ses états*, L. Dominique (éd.).
- Lapeyre, B. (2008), *Être plus diplomate: comment améliorer ses rapports avec les autres grâce à la parole*, Paris : Eyrolle.
- Laurens, H, (1990), *Le Royaume impossible : la France et la genèse du monde arabe*, Paris : Armand Colin.
- Lazar F. (1970), « *Les langues comme moyen d'expression du droit international* », dans *Annuaire français de droit international*, année, Vol. 16, n<sup>o</sup>1, pp. 256-274.
- Lecerf, Y., Parker, E., (1987), *Les Dictatures d'intelligentsias*, Paris : PUF.
- Lemaire, J. (2001), *La Langue de bois*, Bruxelles : De Boeck.
- Ricœur, P. (2004), *Sur la traduction*. Paris : Bayard Culture.
- Riffier J. (2000), *Les œuvres françaises en Syrie (1860-1923)*, Paris : l'Harmattan.
- Varin, M. (2016) Quelques implications pédagogiques de l'apprentissage de l'arabe comme langue pluriglossique et langue de spécialité dans un enseignement militaire de type Lansad, Vol. 35, N<sup>o</sup> spécial 1.

Villar, C., (2006), *Le Discours diplomatique*, Paris : L'Harmattan.